

ARRETE N°2024-052

**ARRETE DE NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES
POUR LA SOUS REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIÉS AUX DROITS DE COPIES DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DU SERVICE URBANISME**

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013 instituant une régie générale de recettes

Vu l'arrêté municipal n°2017/189 du 13/06/2017 Modifiant l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013

Vu l'arrêté municipal n°2018/257 du 28/06/2018 modifiant l'arrêté municipal n°2017/189 du 01/06/2017

Vu l'arrêté municipal n°2008-320 en date du 28/10/2008 portant création d'une sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux droits de copies des documents administratifs au niveau du service urbanisme

Vu l'arrêté municipal n°2017-375 en date du 05/10/2017 portant nomination de mandataire sur la sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux droits de copies des documents administratifs au niveau du service urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 02/02/2024

ARRETE

Article 1

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2017-375 en date du 05/10/2017.

Article 2

Mme Agnès TREMOUILLE est nommée sous régisseur en charge de la sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux droits de copies des documents administratifs au niveau du service urbanisme, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie générale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 3

Nomination de deux mandataires :

- Mme Béatrice FUENTES
- M. Laurent SERPAGLI

Article 4

Le sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code pénal.
Ils doivent les encaisser selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous régie.

Article 5

Le sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 28/02/2024

Le Maire,



Jean-Luc SAVY

Le régisseur titulaire de la régie générale de recettes
Jennifer LANOT

A blue ink signature of Jennifer LANOT, consisting of a large loop followed by several vertical strokes.

Le régisseur suppléant
Souad EL BADRI

A blue ink signature of Souad EL BADRI, featuring a large, stylized letter 'B' followed by a horizontal stroke.

Pour acceptation,
Précédé de la mention
« vu pour acceptation »

Le sous régisseur
Agnès TREMOUILLE

"Vu pour acceptation" A brown ink signature of Agnès TREMOUILLE, written in a cursive style.

Les mandataires,

Laurent SERPAGLI

Vu pour acceptation A brown ink signature of Laurent SERPAGLI, written in a cursive style.

Béatrice FUENTES

Vu pour acceptation A brown ink signature of Béatrice FUENTES, written in a cursive style.

Jennifer LANOT

De: julie.ancenay <julie.ancenay@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 2 février 2024 07:09
À: Jennifer LANOT
Cc: 'david.despres'; Souad EL BADRI
Objet: Re: Régie générale de recettes Juvignac - Avis conformes
Pièces jointes: Arrêté de nomination mandataires sous régie jardins partagés 01-02-24.docx;
Arrêté de nomination mandataires sous régie copies docs urba 01-02-24.docx

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas certain que le contenu est sûr.

Bonjour,

Avis conforme du comptable,

Bien cordialement,



Julie Ancenay

Contrôleur des Finances Publiques

SGC MONTPELLIER METROPOLE - Pôle Régies

2, place Paul Bec à Montpellier

☎ : 06.10.25.05.75 📠 : 04.67.65.99.44

De : Jennifer LANOT [<mailto:Jennifer.Lanot@juvignac.fr>]

Envoyé : jeudi 1 février 2024 à 17:08

Pour : julie.ancenay <julie.ancenay@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : 'david.despres' <david.despres@dgfip.finances.gouv.fr>, Souad EL BADRI <souad.elbadri@juvignac.fr>

Objet : Régie générale de recettes Juvignac - Avis conformes

Avec les PJ 📎



Jennifer LANOT

Responsable des affaires scolaires & du guichet Enfance

Jeunesse

Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

☎ 06.34.86.47.16 | 📠 04 67 10 40 34

Mairie de Juvignac

Parvis des Droits de l'Homme - 997 les allées de l'Europe

34 990 JUVIGNAC 04 67 10 42 42 | 🌐 [Ville de Juvignac](#)

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité



De : Jennifer LANOT <Jennifer.Lanot@juvignac.fr>

Envoyé : jeudi 1 février 2024 17:03

À : julie.ancenay <julie.ancenay@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : 'david.despres' <david.despres@dgfip.finances.gouv.fr>; Souad EL BADRI <souad.elbadri@juvignac.fr>

Objet : Régie générale de recettes Juvignac - Avis conformes

Bonjour Mme ANCENAY

Je soumetts à votre avis conforme 2 nouveaux arrêtés de nomination de mandataires pour :

- La sous régie de recettes des thés dansants
- La sous régie de recettes des copies de documents administratifs service urbanisme

Pour validation ou corrections éventuelles

En vous remerciant

Bien cordialement



Jennifer LANOT

Responsable des affaires scolaires & du guichet Enfance Jeunesse
Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

☎ 06.34.86.47.16 | 📠 04 67 10 40 34

Mairie de Juvignac

Parvis des Droits de l'Homme - 997 les allées de l'Europe

34 990 JUVIGNAC 04 67 10 42 42 | 🌐 [Ville de Juvignac](http://ville.de.juvignac)

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité

